



Déclaration commune Alliance Syndicale Mondiale UNI-Orange et le Groupe Orange

Le 28 mars 2014 à Abidjan en Côte d'Ivoire une réunion s'est tenue avec la direction d'Orange et l'UNI dans le cadre de l'Alliance syndicale mondiale UNI-Orange en présence des affiliés UNI suivants : Synacom du Cameroun, Synapostel de Côte d'Ivoire, Synapostel du Mali, Synat-Telecom du Niger, COWU-KE du Kenya, OTUC et SYTHAC de la RDC, SNTPT du Sénégal et CFDT, FO et CGT de France.

L'objectif partagé de cette rencontre était de renforcer, renouveler et redynamiser un dialogue social mondial entre UNI et Orange dans le cadre de l'accord mondial sur les droits fondamentaux signé en 2006 par les deux parties.

Depuis la signature de cet accord, le groupe Orange s'est développé très largement dans le continent africain et opère aujourd'hui dans 18 pays de la zone AMEA (Africa Middle East Asia).

Les débats d'une grande richesse et très participatifs ont permis à chacun de s'exprimer dans un état d'esprit franc et constructif et ont conduit aux résolutions suivantes :

Concernant le dialogue social , Orange reconnaît comme seul partenaire légitime dans la négociation et la concertation sur le périmètre mondial l'Alliance syndicale Mondiale UNI-Orange.

La Direction d'Orange s'engage à organiser deux réunions par an avec l'Alliance Mondiale UNI-Orange en tant que partenaire seul habilité du dialogue social mondial. La première réunion aura toujours lieu avant la réunion du Comité Groupe Monde (CGM) et portera notamment sur la stratégie mondiale et les enjeux du Groupe.

Dans le cadre du projet ANO, la Direction s'engage à mettre en place dans chaque pays, en complément des instances habilitées à négocier, des comités paritaires pour informer et débattre des enjeux et des impacts du projet de transformation dans le respect de l'accord sur les droits fondamentaux.

Cette organisation pourra être renouvelée à l'occasion de projets d'ampleur analogue .

L'entreprise s'engage à présenter le volet social du projet préalablement à son lancement et à présenter ultérieurement son analyse de l'impact social après réception des réponses à l'appel d'offre et à recueillir le sentiment de l'Alliance Mondiale sur les réponses.

L'entreprise et l'UNI s'engagent mutuellement à faire de nouveaux efforts pour mieux faire connaître l'accord sur les droits fondamentaux et l'appliquer dans tous les pays du groupe.

AI ← AUC

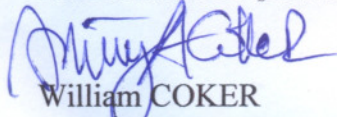
L'entreprise s'engage à ouvrir une négociation d'un accord-cadre avec UNI dans le domaine de la santé qui viendra améliorer l'accord de 2006 et établira un socle commun pour tous les salariés du groupe hors France et comprendra une attention particulière sur le VIH Sida.

L'UNI rappelle à la direction ses attentes en matière d'un dispositif de reconnaissance de la contribution des salariés aux résultats du groupe.

Les parties se félicitent de la qualité des échanges et s'engagent à les renouveler en tant que de besoin.

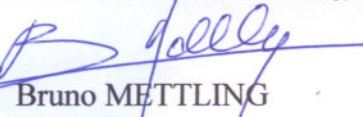
Fait à Abidjan, le 28 mars 2014.

Pour l'Alliance Syndicale UNI-Orange


William COKER
Président Alliance
Mondiale UNI Orange


Alan TATE
Chef de UNI ICTS

Pour la Direction d'Orange


Bruno METTLING
Directeur Général Adjoint